



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

abattoirs

Question écrite n° 21599

Texte de la question

M. Jean-Philippe Mallé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la récente annonce de la prochaine fermeture de l'abattoir bovin situé à Nogent-le-Rotrou (Eure et Loir) mettant un peu plus en difficulté les éleveurs franciliens, privés d'un établissement de ce genre dans l'ouest de l'Île-de-France. La disparition des abattoirs locaux franciliens va contraindre les éleveurs à utiliser des abattoirs situés en Normandie ou en Bretagne, entraînant des surcoûts défavorables à la commercialisation en circuit court. Cette annonce de fermeture pose aussi la question de la traçabilité et de la sécurité sanitaire : l'actuel débat sur la traçabilité et le raccourcissement des circuits de transformation de la viande, lancé suite au scandale de la viande de cheval, a en effet révélé l'importance croissante des produits locaux et des circuits courts. Aussi, il lui demande comment il compte adapter le projet gouvernemental, fondé sur l'informatique et visant à établir des connexions entre l'offre et la demande au niveau local, aux problématiques locales de la région Île-de-France et de préciser concrètement les différentes mesures envisagées par le Gouvernement afin de redresser la production pour avoir la possibilité de maintenir ces outils de transformation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Mallé](#)

Circonscription : Yvelines (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21599

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3154

Question retirée le : 26 mars 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)